

Plan
Local
d'Urbanisme

DOSSIER D'ARRET

6.4 - SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

Prescription de l'élaboration du PLU par délibération du conseil municipal du :30 mars 2012
Arrêt du PLU par délibération du conseil municipal du :
Enquête publique réalisée :du au
Approbation du PLU par délibération du conseil municipal du :



Cabinet RUEZ & Associés
SARL de Géomètre-Expert
19, Rue du Général Leclerc - 25200 MONTBELIARD
tél. 03-81-91-72-03 - fax. 03-81-91-31-99
cabinet.ruez@orange.fr - http://www.cabinetruez.fr

NOTE :

La compétence « collecte et traitement des déchets » est assurée par la Communauté d'agglomération Pays de Montbéliard.

La commune bénéficie d'un point R sur son territoire, il est situé au Nord du territoire communal, le long de la RD 228E, à proximité de la commune de Raynans.

Par ailleurs, une déchetterie intercommunale à la disposition des habitants sur la commune de Désandans.

Carte de localisation du point de récupération des déchets recyclables sur la commune de Saint-Julien-Les-Montbéliard

Echelle : 1 / 7 500

